

Réunion DSC





Suite au calendrier proposé lors de la réunion DSC du 21 mai 2019 en présence du DRH CNHI France, la direction et les organisations syndicales se sont rencontrées pour négocier un avenant pour l'intéressement sur l'activité 2019. La CGT, non signataire de l'accord, a tout de même été convié aux réunions.

Proposition direction

- 1-Deux seuils pour le Régular Cost qui sont :
- Compris entre 5,5% et inférieur à 6%
- Egale ou supérieur à 6%

Ce qui permettrait le déblocage, au premier seuil, de la prime à hauteur de 400 euros si l'objectif 2019 est supérieur à celui de 2018 (100 euros par indicateurs) et 800 euros si celui-ci est atteint (200 euros par indicateurs).

- 2-La mise en place de paliers pour la répartition de la prime due aux absences :
- -Prime supérieure ou égal à 500 euros : 15 euros x nombre de jours d'absence x nombre d'arrêts
- -Prime inférieure à 500 euros : 10 euros x nombre de jours d'absence x nombre d'arrêts

Lors de la première réunion du 5 juin, la CGT a demandé de revoir l'impact des jours d'absence pour maladie sur la prime d'intéressement et de diviser le montant de celleci par le nombre de jours travaillés annuellement et de soustraire la somme par jours d'absence. La direction a répondu négativement à notre demande.

Nous n'avons en aucun cas demandé des paliers en fonction de la somme attribuée comme stipulé par une autre organisation syndicale

La CGT a demandé que les heures de grève ne sois pas prise en compte car c'est discriminatoire.

La direction ne veut pas en entendre parler appuyée par le syndicat FO qui pour sa part estime que ce sont des jours d'absence et qu'ils doivent être comptés comme tels